

Image not found or type unknown



abus dans le règlement de propriété

Par **VROUMMM**, le **10/02/2020** à **13:59**

Bonjour, le règlement de copropriété date de 1958. Le propriétaire donne à la sci qui lui appartient le droit de surélever l'immeuble à la condition de ne plus jamais payer les charges de toitures ainsi que les propriétaires de l'immeuble initial à qui il a vendu lesdits appartements. Est-ce un abus ?

Merci de votre réponse ; Bonne fin de journée A Veyrat